

Thann, le 7 décembre 2021



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

**Inspection de l'éducation nationale
Circonscription de Thann**

M. ou Mme le Maire de

ET **Mme Catherine METZ**
Inspectrice de l'Éducation Nationale
À
Mesdames et Messieurs les parents
Des enfants nés en 2019
Qui seront scolarisés
En Petite Section à la rentrée 2022

Dossier suivi par Mme Charlène ZIMMERMANN
Conseillère pédagogique en langues vivantes
anke.zimmermann@ac-strasbourg.fr

Objet : Enseignement bilingue à parité horaire français / allemand

– Organisation de la rentrée 2022/2023

ANNEXE : Déclaration d'intention d'inscription

Madame, Monsieur,

Votre enfant né en 2019 sera admis à compter de la rentrée de septembre 2022 en petite section de l'école maternelle.

Compte tenu de l'offre d'enseignement bilingue à parité horaire français/allemand dans l'Académie de Strasbourg, vous pourrez choisir de faire suivre à votre enfant, la **scolarité en cursus monolingue ou la scolarité en cursus bilingue**. Dans une classe bilingue, 12 heures hebdomadaires sont assurées en français et 12 heures en allemand.

En fonction de l'implantation des pôles bilingues dans les écoles maternelles de la circonscription, l'enfant pourra être amené à fréquenter une autre école que son école de rattachement.

En raison de la situation sanitaire et des incertitudes actuelles, une réunion en présentiel ne peut être organisée. Vous avez la possibilité de prendre connaissance du cursus bilingue au moyen d'une information en ligne sur le site du rectorat :

<https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/cursus-bilingue-allemand/>

Si des interrogations subsistent et selon la nature des questions, vous pouvez vous adresser à la mairie et au directeur ou à la directrice de l'école maternelle ou primaire qui y répondront en direct ou par le biais d'une visioconférence. Madame la conseillère pédagogique en langues vivantes est également à votre écoute.

Les parents souhaitant inscrire leur enfant dans le cursus bilingue, **sont priés de renseigner le formulaire ci-joint et de le transmettre pour le 14 janvier 2022** à la directrice ou au directeur de leur école maternelle de secteur. Ce retour est indispensable pour prévoir l'organisation des classes et l'affectation des enseignants pour la rentrée prochaine.

En attendant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. ou Mme le Maire de ...

**L'inspectrice de l'éducation nationale
Catherine METZ**